

## PRIX D'HEBERGEMENT

### HEBERGEMENT

<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre individuelle (16,5 m<sup>2</sup>) avec salle de bain communicante (7,6m<sup>2</sup>)</li> </ul>	3 408,50 € / mois*
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre individuelle (18,6 m<sup>2</sup>) avec salle de bain individuelle (5,4m<sup>2</sup>)</li> </ul>	3 601,65 € / mois*
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre individuelle encadrée (16,5 m<sup>2</sup>) avec salle de bain individuelle (5,1 m<sup>2</sup>)</li> </ul>	3 601,65 € / mois*
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lit de vacances en chambre individuelle (18,6 m<sup>2</sup>) avec salle de bain individuelle (5,4m<sup>2</sup>)</li> </ul>	146,12 € / jour*
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt de garantie à l'admission</li> </ul>	4000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait d'admission</li> </ul>	900 €

#### LE PRIX D'HEBERGEMENT COMPREND :

- le logement dans la chambre citée à l'article 1.2.1 ;
- le chauffage, l'électricité, la consommation d'eau, les taxes de canalisation et de déchets ;
- le nettoyage du logement, la vidange des poubelles, le nettoyage des fenêtres ;
- le changement de la literie au besoin (au moins une fois par semaine) et la réfection du lit ;
- 3 repas et 2 collations par jour ;
- les boissons servies dans l'unité de vie et pendant les repas ;
- la participation aux activités internes ;
- l'appel-malade, le raccordement téléphonique et le raccordement à l'antenne collective ;
- la mise à disposition du linge de lit et du linge de bain ;
- l'assurance responsabilité civile ;
- les soins et l'encadrement ainsi que les produits d'incontinence sont quant à eux couverts par l'Assurance Dépendance sur base de la décision de l'AEC ou par l'Assurance Maladie sur base des conditions fixées par les statuts de la CNS.

• Forfait déménagement sur demande de l'utilisateur	200 €
• Diminution forfaitaire maximale en cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours consécutifs	226,31 € / mois*
• Forfait 2 <sup>e</sup> clé	40 €
• Abonnement à l'antenne collective	15 €/mois
• Forfait lavage des vêtements	80 € / mois

\*prix au 01.09.2023, évoluant avec l'échelle mobile des salaires (944,435) au 01.09.2023

## SERVICES COMPLEMENTAIRES

Les services complémentaires ci-dessous ne sont pas inclus dans le prix d'hébergement et font l'objet d'une facturation supplémentaire.

• Kinésithérapie prescrite sur ordonnance médicale	
• Médecin	
• Pharmacie	Selon les dispositions de la Caisse Nationale de Santé
• Actes médicaux	
• Transport des malades	
• Accompagnement par du personnel de la résidence lors de visites médicales	Selon le tarif en vigueur de l'Assurance Dépendance

- Coiffeur
- Pédicure
- Consommations à la cafétéria
- Achats de produits à la vitrine
- Sorties / excursions
- Communications téléphoniques
- Repas de familles
- Forfait unique pour le 1<sup>er</sup> étiquetage des vêtements

Selon les listes de prix  
affichées à la résidence pour  
personnes âgées an de wisen

- Prestations médicales
- Transport des malades (ambulances, VSL)
- Lavage des vêtements / nettoyage à sec

Selon tarif du prestataire  
externe